



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité



Mairie d'Aragnouet

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 03/09/25 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

9 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 5 membres présents.

ORDRE DU JOUR

Accroissement temporaire d'activité, filière administrative, catégorie A

Début de la séance : 17 H 00

Fin de la séance 17 H 30

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine			X	
VALENCIAN Jérôme			X	
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie	X			
CASTET Dominique	X			
MAS Jean Pierre			X	
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe	X			

Déroulement de la séance

M. Pierre GAUCHET est nommé secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur Le Maire demande au conseil municipal son accord pour délibérer sur la délibération prise lors de la séance du 29 août relative aux travaux d'entretien par la SHEM du chemin de l'Artiguisse.

Accepté à l'unanimité

DL/116-09-25 Recrutement pour accroissement temporaire d'activité, filière administrative, catégorie A

Considérant l'accroissement d'activité au service administratif et sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'attaché principal de la catégorie hiérarchique A pour une période six mois à compter du 15 septembre jusqu'au 14 mars 2026, pour une durée hebdomadaire de 17 h 30

65170 Aragnouet

Tel : 05 62 39 62 63

e-mail : aragnouet@mairie-aragnouet.com

Site internet : <https://mairie-aragnouet.fr>



PYRÉNÉES
AURE LOURON

DL/117-09-25 Convention avec la SHEM pour l'entretien du chemin de l'Artigusse

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 112-08-25 du 29/08/25 relative à l'objet qui décidait que le chemin devait rester accessible aux randonneurs pendant la réalisation des travaux.

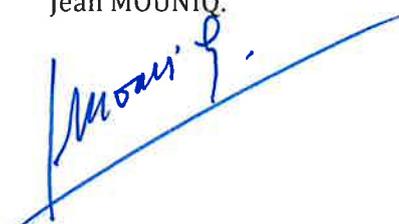
La SHEM a fait savoir qu'il ne lui est pas possible d'exécuter ces travaux en présence de randonneurs et que le chemin sera fermé du lundi au jeudi et accessible du vendredi au dimanche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

Cette délibération abroge la délibération n° 112-08-25 du 29/08/25.

LE MAIRE

Jean MOUNIQ.



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre GAUCHET.



65170 Aragnouet

Tel : 05 62 39 62 63

e-mail : aragnouet@mairie-aragnouet.com

Site internet : <https://mairie-aragnouet.fr>



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



GRANDS
SITES
Occitanie
SUD DE FRANCE

**PYRÉNÉES
AURE LOURON**